

# COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2024 à 19h

## COMPTE RENDU

### **Etaient présents :**

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Jean-Julien PETIT, Sylvie LEFEBVRE, Patrick AFCHAIN.

### **Etaient absents :**

Joël GUILLERAY (donne pouvoir à Mme PUISSANT), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à Mme BERBION), Corinne ANDRÉ-BAUCHET (donne pour à M AFCHAIN), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

### **QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2024**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2024.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2024 **est approuvé** à 13 voix POUR et une abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

#### **2. Convention avec la Communauté de Communes des Sablons pour parcours de santé**

Monsieur le Maire explique qu'une convention doit être signée avec la Communauté de Communes des Sablons pour bénéficier des équipements sportifs de la commune de Villotran qui seront transférés à notre municipalité.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,** autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer la convention.

#### **3. Décisions modificatives**

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'effectuer deux décisions modificatives budgétaires sans incidence sur le montant du budget général.

Il s'agit de transférer 7 060€ du chapitre 011 ligne 611/011 au chapitre 012 ligne 6215/012 et de transférer 2 065€ du chapitre 011 ligne 615221/011 vers le chapitre 012 ligne 64111/012 pour 1 745€ et au chapitre 65 ligne 65888/65 pour 860€.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>651 900,79 €</b>	<b>-9 665,00 €</b>	<b>9 665,00 €</b>	<b>651 900,79 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>651 900,79 €</b>	<b>-9 665,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>642 235,79 €</b>
611/011	245 000,00 €	-7 060,00 €	0,00 €	237 940,00 €
615221/011	50 000,00 €	-2 605,00 €	0,00 €	47 395,00 €
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>198 730,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 805,00 €</b>	<b>207 535,00 €</b>
6215/012	0,00 €	0,00 €	7 060,00 €	7 060,00 €
64111/012	118 000,00 €	0,00 €	1 745,00 €	117 745,00 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>102 540,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>860,00 €</b>	<b>103 400,00 €</b>
65888/65	-760,00 €	0,00 €	860,00 €	100,00 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

#### **4. Budget 2025 de l'ILEP**

Monsieur le Maire propose comme à chaque fin d'année de voter le budget du Centre de Loisirs. Le budget global augmente légèrement pour tenir compte :

- des effectifs réels de l'année 2024 et de leur influence sur les effectifs d'encadrement,
- de la revalorisation des primes de coupure et des primes de temps partiel au 1er janvier 2025 en application de l'avenant n°201 de la branche ECLAT-IDCC 1518 (convention collective)
- de la revalorisation des salaires au 1er janvier 2025 en application de l'avenant n°205 de la branche ECLAT – IDCC 1518 (convention de l'animation).

Pour l'année 2025, le budget du CLSH s'élève à 332 931,36€. Le coût pour la commune s'élève à 140 725,21€.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,** approuve à l'unanimité le budget présenté.

#### **5. Prix du repas ILEP 2025**

Monsieur le Maire informe que les coûts d'achat alimentaires ont encore progressé. Cela amène à une augmentation du coût du repas de 20 centimes d'euro. Dans ce cas, le prix du repas s'élèvera à 4,20€.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,** vote à l'unanimité le prix du repas à 4,20€ TTC pour l'année 2025.

#### **6. Règlement intérieur 2025 ILEP**

Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de l'ILEP qui n'a pas été modifié. Il rappelle que ce règlement pourrait être modifié lorsque le prestataire ILEP pour utiliser les nouveaux locaux.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,** vote à l'unanimité le règlement intérieur.

#### **7. Produits bio et local ILEP**

Monsieur le Maire propose d'élargir aux produits bios les produits locaux pour répondre à la loi Egalim.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,** accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **8. Convention théâtre du Beauvaisis**

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, une convention est signée avec le théâtre de Beauvais afin que les enfants des écoles puissent participer aux différents spectacles proposés.

Pour poursuivre cette action, un contrat de financement doit être conclu avec le Comité de gestion du théâtre du Beauvaisis.

Ce contrat prévoit notamment la participation financière de la commune sous la forme du versement d'une subvention de 6€ par enfant pour chacune des manifestations auxquelles les enfants de l'école auront pris part. Cette subvention sera versée sur présentation d'un état de participation des enfants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de financement avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis pour l'année scolaire 2024/2025 et à régler la subvention correspondante.

Les crédits sont inscrits au budget article 611.

#### **9. Caution Pizzeria**

Monsieur le Maire expose que la trésorerie de Méru à signaler qu'il est nécessaire de rembourser la caution d'un montant de 360€ versée lors de l'ouverture de la pizzeria par les frères AMMOUR en 2009.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter de rembourser la caution de 360 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide d'accepter de rembourser la caution de 360€ aux frères AMMOUR (pizzeria des Sablons).

## **10. Aménagement de la Rue de l'Argillère – Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise en DETR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer deux demandes de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise en DETR pour financer les travaux Rue de l'Argillère.

### Concernant les trottoirs :

Coût estimé des travaux : 201 480€

Plan de financement:

- Département (34%+bonif. 10%) : 88 651€
- DETR (40%/180 000€): 72 000€
- Mairie : 40 829€

### Concernant la chaussée :

Coût estimé des travaux : 205 065€

Plan de financement:

- Département (34%+bonif. 10%) : 90 228€
- DETR (40%/180 000€): 72 000€
- Mairie : 42 836€

**Le conseil municipal après en avoir délibéré**, à l'unanimité sollicite l'aide financière auprès de la Préfecture de l'Oise et autorise Monsieur le maire à déposer deux dossiers de demande de subvention en DETR.

L'ordre du jour étant épuisé et sans questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

-----  
A Villeneuve les Sablons, le 17 décembre 2024



Le Maire,

C. NEVEU